

PROCÈS-VERBAL N°4 DES DÉLIBÉRATIONS
ADOPTÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 AVRIL 2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six et le 21 avril,

à 18 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages et du Conseil municipal, sous la présidence de Bernard Destrost, Maire.

Etaient présents mesdames et messieurs les adjoints : France Leroy (1ère adjointe), Frédéric Adragna (2ème adjoint), Corinne Mozolenski (3ème adjointe), Alain Ramel (4ème adjoint), Laëtitia Louis (7ème adjointe), Philippe Baudoin (8ème adjoint).

Et de mesdames et messieurs les conseillers municipaux : Jean-Louis Lecroisey, Patrick Wilson, Pierre Bayle, Marie-José Kéledjian, Jacques Grifo, Thierry Herbera, François Candotti, Patrick Bernard, Fabienne Hugon, Delphine Lidove, Franck Ojeda, Eric Remen, Laetitia Santini et Cécile Angélini.

Fanny Saison a donné procuration à Corinne Mozolenski, Jean-Christophe Landreau à François Candotti, Sylvie Nicolai à Laetitia Louis, Lucile Pecqueux à France Leroy, Nathalie Deranville à Frédéric Adragna, Caroline Espitalier à Jean-Louis Lecroisey, Floriane Jourdan à Marie-José Kéledjian et Jean-Henri Lesage à Eric Remen.

Franck Ojeda est désigné secrétaire de séance.



- ✓ Monsieur le maire précise que cette séance du Conseil municipal est dédiée exclusivement à la désignation des élus qui siégeront au Conseil d'Administration du CCAS, lequel doit se réunir ce jeudi pour son installation et qui se réunira ensuite à la fin du mois pour le vote de son budget.
- ✓ Il précise ensuite qu'il a demandé à madame Angélini d'accepter que les réponses à ses questions soient repoussées lors de la prochaine séance du Conseil municipal du 28 avril prochain. Madame Angélini a accepté cette demande. *(Les questions posées par madame Angélini sont jointes au pv de cette séance (Annexe 1) et feront l'objet de réponses au Conseil prochain).*
- ✓ Monsieur le maire poursuit son intervention en demandant à l'assemblée d'avoir une pensée particulière pour une conseillère municipale, madame Deranville, qui a perdu un membre de sa famille qui s'était déplacé pour fêter l'anniversaire de cette dernière.
- ✓ Le quorum étant atteint, monsieur le maire propose monsieur Franck Ojeda, en qualité de secrétaire de séance. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.
- ✓ Monsieur le maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 31 mars écoulé, lequel est adopté à l'unanimité.
- ✓ Monsieur le maire demande aux membres de l'assemblée de voter le tableau des décisions joint à l'ordre du jour de ce Conseil. Il précise que le devis visé dans cette décision ne vaut pas acceptation. Il ajoute que « pour les devis, on verra cela ensuite ».
- ✓ Monsieur Bernard indique : « Pour travailler avec ce fournisseur, le devis envoyé est bien élevé ». Il délivre ensuite certaines précisions à prendre en compte quant aux accès électroniques, aux serrures électroniques et au logiciel correspondant.
- ✓ Monsieur Ojeda demande si le devis a été non validé.
- ✓ Monsieur le maire répond qu'à ce jour le devis n'a pas été validé ; il n'a servi que de base financière pour la demande de subvention qui a été déposée au Département.
- ✓ Madame Leroy : « Ce sujet a été évoqué en commission des finances et je souligne que le fait d'acheter des clés coûte plus cher que ce nouveau dispositif ».
- ✓ Monsieur Bernard répond qu'il n'est bien sûr pas question d'acheter des clés, le logiciel correspondant est complet : il peut valider ou invalider certains accès ».
- ✓ Madame Leroy : « J'insiste bien sur le fait que la commune agit ainsi par soucis d'économie ».
- ✓ Monsieur le maire s'adressant à madame Angélini : « Je pense que cela répond en partie aux questions que vous vous posiez concernant la modernisation des accès aux locaux communaux ? ».
- ✓ Madame Angélini répond par l'affirmative et s'en trouve très satisfaite.
- ✓ Monsieur le maire propose alors de passer au contenu de l'ordre du jour de cette séance.



Délibération n°2026-015 : DIRECTION ADMINISTRATION GENERALE – AFFAIRES SOCIALES – CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE – Désignation des administrateurs du CCAS élus au sein du Conseil municipal

Rapporteur : monsieur le maire

Il est rappelé que par délibération n°2026-012, adoptée en date du 31 mars écoulé, le Conseil municipal a fixé à 16 le nombre d’administrateurs du CCAS, soit :

- 8 administrateurs issus de la société civile,
- 8 administrateurs élus au sein du Conseil municipal.

Il convient aujourd’hui de désigner ces 8 administrateurs élus.

Il est rappelé que ces administrateurs sont élus au sein du Conseil municipal au scrutin de listes à la proportionnelle au plus fort reste.

- ||| ✓ Monsieur le maire précise que les membres de la société civile ont été désignés par arrêté du maire et seront convoqués pour l’installation du Conseil d’Administration du CCAS, le jeudi 23 avril.

Le Conseil municipal,

- ⇒ Vu les élections municipales en date du 15 mars 2026,
- ⇒ Vu l’installation des conseillers municipaux en date du 20 mars 2026,
- ⇒ Vu l’élection du maire et des adjoints en date du 20 mars 2026,
- ⇒ Vu la délibération n°2026-012 fixant le nombre d’administrateurs élus au sein du Conseil municipal,
- ⇒ Vu le code de l’action sociale et des familles, et notamment ses articles L 123-6 et R 123-7 et suivants,

Ayant entendu l’exposé de monsieur le maire, rapporteur :

Article unique : procède à la désignation des 8 membres du Conseil municipal appelés à siéger au sein du Conseil d’administration.

Sont désignés les élus ci-après :

- Madame Nicolai Sylvie,
- Madame Louis Laëtitia,
- Madame Leroy France,
- Madame Saison Fanny,
- Madame Lidove Delphine,
- Madame Hugon Fabienne,
- Madame Deranville Nathalie,
- Monsieur Remen Eric.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Questions diverses

- ||| ✓ Monsieur le maire informe l’assemblée que la prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le 28 avril prochain et sera consacrée au vote du budget communal.

L’ordre du jour ayant été épuisé, plus aucun élu ne souhaitant intervenir, monsieur le maire lève la séance à 18h10.

Le maire,

Bernard Destrost

Franck Ojeda,

Le secrétaire de séance

Annexe 1

Questions de madame Angélini adressées à monsieur le maire le 12 avril 2026

Monsieur le maire,

Je me permets de revenir vers vous car j'ai plusieurs questions qu'il me semblerait intéressant d'évoquer lors du prochain conseil municipal ou très prochainement. Je me permets de mettre en copie l'ensemble des élus ainsi que Madame Pantel.

1. Sur votre décision du 08/04/2026 laquelle rendre dans le champ de votre délégation au titre de l'article L.2122-22 CGCT, à titre informatif du Conseil municipal dans son ensemble, serait-il possible d'obtenir copie du devis retenu dans le cadre de l'appel d'offre pour la modernisation des accès des locaux (ou doit-on venir consulter sur place ce document).

La volonté d'améliorer est tout à fait positive. Ce qui m'interroge c'est notamment de savoir quel est le type de travaux envisagés au titre de ce montant. En effet, je souhaiterais savoir si les éventuels contrats de suivi et maintenance ne seraient pas in fine beaucoup plus onéreux que la somme évoquée sur le devis présenté.

Il me semble utile de savoir exactement ce que représente cet engagement.

Plus précisément, si je comprends tout à fait l'aspect sécuritaire de cette amélioration, c'est pour avoir une idée de l'engagement total avec les éventuels abonnements ou services de maintenance qui pourraient se rattacher à ces travaux.

Ainsi, avez-vous eu les précisions sur qui sera en charge de la programmation et des éventuelles reprogrammations, quelle est la garantie offerte par l'entreprise, est ce que plusieurs entreprises peuvent intervenir sur ce matériel en cas de défaillance ou de liquidation judiciaire de celle choisie, est ce que le personnel municipal pourra intervenir une fois la garantie expirée ... autant de questions qui pourraient impacter le montant final de cet engagement.

Par ailleurs, pourriez-vous nous confirmer si le système choisi permet une sécurité de clé manuelle et ce également pour des raisons de sécurité en cas de panne ou de dysfonctionnement.

Enfin, ce système a-t-il également pour vocation d'instaurer un moyen de badge des personnels municipaux (notamment de par leur accès aux bureaux) et ainsi éventuellement avoir un usage de contrôle quant à leur présence effective ? (Ce qui en soit est un système comme un autre mais il me semble important de le savoir car impactant sur le coût final car certains systèmes le permettraient selon mes recherches).

2. Sur certains points évoqués lors du dernier conseil municipal du 31/03/2026 lesquels selon moi n'ont pas reçu de réponse (nécessitant certainement une étude plus particulière pour ce faire) :

- **Concernant la convention passée avec le prestataire de la cantine** et la redevance perçue l'an dernier de 75 000€ mentionnée sur le ROB, je réitère et précise ma question avec en soutien le CR de la Chambre Régionale des Comptes:

Serait-il possible de nous préciser si les observations de la CRC de 2017 sur le mode de calcul de cette redevance ont été prises en compte et dans l'affirmative quels sont donc les moyens mis en œuvre afin de permettre un contrôle de la véracité des déclarations du prestataire sur le nombre de repas (au-delà de la part fixe).

Concernant le montant de cette redevance pouvez-vous nous indiquer si elle a également été modifiée et calculée en fonction de l'amortissement de l'investissement de la cuisine (ou en est-on de

cet amortissement) et dans l'affirmative nous en préciser les contours afin que nous puissions juger de l'équilibre financier de ce choix à mi-parcours de l'amortissement évalué à 20 ans ?

En ce sens et pour la parfaite compréhension de l'ensemble du Conseil municipal qui me lit en copie :
Page 47/48 rapport CRC 2017 :

"Le second scénario supposait un passage en liaison froide, avec une exploitation de la cuisine confiée à une entreprise disposant de débouchés commerciaux suffisants pour pouvoir utiliser complètement les capacités de production de l'équipement et réaliser ainsi 150 000 repas de plus par an destinés à des clients extérieurs. La commune conservait la charge du personnel chargé de la surveillance et du service des repas aux enfants, celle de la livraison des repas à domicile, ainsi que l'amortissement de la cuisine, son entretien et les fluides. Le prix de la redevance due à la commune au titre des repas commercialisés à l'extérieur devrait être fixé 0,50 € par repas afin que leur prix reste compétitif. Estimant que les coûts de maintenance et de fluides seraient sensiblement les mêmes, ce qui ne paraît pas évident, ce second scénario concluait que le prix de revient du repas s'établirait à 6,11 €."

... "En outre, le prestataire s'engage à verser une redevance constituée d'une part fixe de 50 000 € et d'une part variable de 10 centimes HT par repas extérieur, au-delà de 100 000 repas extérieurs, ce qui pose plusieurs problèmes."

... "Enfin, les dotations aux amortissements de 2016 ont été estimées à 60 000 € (supérieures à la part fixe de la redevance), compte tenu du fait qu'étant désormais un bien productif de revenus, la cuisine doit être obligatoirement amortie sur une durée de 20 ans".

... "Il résulte de cette estimation que, contrairement à ce qui est régulièrement avancé par la collectivité, l'externalisation ne permet de dégager aucune économie. Elle serait même plus coûteuse de 46 000 €, voire même davantage si l'on considère que dans le calcul effectué, les recettes sont potentiellement surévaluées de 17 000 € environ. En revanche, les prestations du titulaire du marché satisfont pleinement les usagers."

(pour rappel et totale transparence sur les conclusions CRC dans leur intégralité: [PAR2018-2585.pdf](#))

- **Concernant ma question sur les causes d'absentéisme** pourrait-on avoir la source qui a permis d'établir les données mentionnées dans le ROB? Monsieur Landreau ayant confirmé que ces données n'étaient pas entre les mains de la commune lors du Conseil municipal.
- **Sur les travaux qui doivent être réalisés aux Vigneaux,** pourrait-on avoir des précisions car il me semble détecter une petite incohérence sur ce qui est indiqué sur le lot C1 rendant ainsi difficile à traduire les intervenants dans le cadre de l'ouvrage dans son ensemble et ce qu'il en est du dernier bâtiment prévu initialement aux Vigneaux.

Selon la Métropole :

[147213_148421_147213_BM11122025_Cuges-les-pins_ZACVigneaux_Annexe.pdf](#)

3.5.2 LOTS RESTANTS A COMMERCIALISER

LOT C1

Concernant le LOT C1, AGIR PROMOTION avait signé une promesse de vente le 23 mai 2016, promesse qui avait été prorogée deux fois avec échéance finale au 31 mai 2018.

Un premier permis de construire avait été obtenu le 9 février 2017 puis un PCM le 4 mai 2017.

En août 2017 le PC était donc purgé de tout type de recours. Malgré tout, AGIR PROMOTION avait reculé la signature de la vente à plusieurs reprises invoquant des difficultés de commercialisation et d'obtention de financements bancaires.

Émis au Contrôle de légalité le 17 décembre 2025
Pisé le 17 décembre 2025

Une date de signature avait été fixée fin juillet 2018 mais AGIR PROMOTION a annulé à la dernière minute la signature de l'acte sous motif d'un problème de financement bancaire. Par la suite, plusieurs solutions ont été envisagées par le promoteur pour mener à bien l'opération mais n'ayant pas abouti à fin 2018, la SEM FAÇONÉO, à la demande de la commune, a protocolé pour reprendre l'opération.

En 2021, la mairie a fait part de son souhait de dédensifier la ZAC en refusant désormais tout programme immobilier sur le lot C1.

Le PLUi a été approuvé le 29 juin 2023. L'OAP « Sud Centre-Ville » prévoit sur le lot C1 une suppression de l'urbanisation au bénéfice de la création d'un espace public végétalisé. Le devenir de ce lot doit être validé lors du COPIL qui aura lieu en 2025.

Page 22 du même document : Un comité de pilotage est programmé en 2025 pour statuer sur l'avenir du lot C1, du lot F et de l'espace non aménagé situé entre le lot G et les terrains de sport.

Eu égard ces éléments, pouvons-nous avoir des informations sur la tenue éventuelle de ce "comité de pilotage" et de ce qui en aurait résulté ?

Des éléments que nous pouvons avoir et selon une communication officielle de votre part (post facebook de la mairie du 27/02/26 confirmé en conseil municipal du 31/03/2026) le lot C1 ferait l'objet de travaux permettant la création d'un parking fonctionnel avec accord de la Métropole. Je n'ai ici aucune remarque sur l'intérêt de créer des zones de stationnement.

Par contre, je réitère que certains points nécessiteraient des précisions : si j'ai bien compris, **la SEM FACONEO interviendrait pour réhabiliter ce terrain, sauf erreur il s'agit d'un terrain privé appartenant encore à la SEM FACONEO (ancienne SPL). Sauf à ce qu'une rétrocession (entre la commune et la SEM FACONEO) nous ait échappée, pourquoi ces travaux apparaissent-ils dans le ROB? Qui finance ce parking ? Cette décision est-elle le résultat du comité de pilotage ? Met-elle fin définitivement à l'agrandissement des Vigneaux et la construction de logements sur cette zone ?**

NB: je sais que le ROB a fait l'objet d'un vote mais il me semble que ce point devrait être vraiment précisé par souci de transparence

3. piste de réflexion pour actions positives en matière de prévention incendie

Comme vous le savez, nous sortons presque de la période de risque aggravé en matière d'inondation et allons rentrer dans la période de risque aggravé +++ en matière d'incendie.

La commune est particulièrement en risque, toute la commune et pas seulement les zones situées dans le Massif de la Sainte Baume.

Le département propose actuellement des actions très intéressantes de prévention du risque dont Cuges pourrait peut être bénéficier.

Ne serait-il pas possible d'envisager d'en organiser une qui serait ouverte aux cugeois et surtout aux enfants avant l'été (souvent les enfants sont le moteur de changement positif : par exemple, en matière de sécurité routière, le port de la ceinture dans les véhicules).

Je me permets de vous communiquer 2 liens pour vous montrer quelques actions de sensibilisations intéressantes :

https://www.linkedin.com/posts/departement-des-bouches-du-rhone_sensibilisation-aux-feux-de-for%C3%AAt-activity-7448736713079857153-0_34?utm_medium=ios_app&rcm=ACoAACKQ3iMB4taDNNetP_FRVf5YvBI0aDbhVJI&utm_source=social_share_video_v2&utm_campaign=share_via

<https://fb.watch/GrsA2ijfb5/>

En ce sens, j'espère également que vous envisagez la création de commissions "eau" et "incendie" et espère pouvoir en faire partie, puisque comme vous le savez ce sont des sujets que je tends à connaître assez bien.

Vous remerciant par avance pour l'intérêt que vous pourrez porter à ces points, en espérant avoir été la plus claire possible.

Demeurant à votre disposition pour échanger ainsi qu'avec les personnes titulaires des délégations concernées.

Bien cordialement

Cécile Angélini

06 14 11 31 20